



PROCES-VERBAL

Compte-rendu du Comité syndical du 6 mars 2024

Le mercredi 6 mars 2024, à 10h30, le comité syndical du Syndicat mixte des Agudes s'est réuni en présentiel au Conseil départemental, 1 boulevard de la Marquette à Toulouse.

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Patrice RIVAL, Loïc GOJARD, Pascal BOUREAU, Sandrine BAYLAC (en visio)

Pour la Commune de Gouaux-de-Larboust : Jacques ARNAUDUC, Serge de PECO

Madame Maryse VEZAT-BARONIA, en tant que Présidente, a ouvert et introduit la séance.

Elle a souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres du syndicat mixte.

Elle a procédé à l'appel nominatif des délégués. Elle a constaté que le quorum était bien atteint. Il a été précisé, à l'attention des membres du Comité syndical, que, selon l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est atteint si la majorité des membres en exercice est présente. Cette majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice. Autrement dit, appliqué au Syndicat mixte des Agudes, le quorum est fixé à 6.

La Présidente a passé à l'examen les points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023
2. Débat d'Orientations Budgétaires 2024
3. Règlement budgétaire et financier
4. Télétransmission des actes
5. Délibération modificative du règlement intérieur pour la tenue de séance à distance
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 :

Le contenu du PV de la séance du 19 décembre 2023 est rappelé par la Présidente.

L'ensemble des points abordés fut :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023
2. Point d'actualités
3. Passage au référentiel budgétaire et comptable M57
4. Règlement intérieur du le SMO Agudes pour l'utilisation de la visioconférence
5. Désignation des représentants du le SMO Agudes à la SPL Peyragudes
6. Questions diverses

Le PV de la séance du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité et la délibération est acceptée.

2. Débat d'Orientation Budgétaire :

Des dépenses de fonctionnement 2024 dans le cadre de la gestion courante du syndicat sont à prévoir ainsi qu'une correction d'une écriture d'un exercice antérieur. Elles sont identifiées comme suit :

- Convention de mise à disposition de services par le Département comprenant une contribution forfaitaire dont le plafond est fixé à 5 000 € ;
- Cotisation à HGI selon le barème d'adhésion (37 € + 13 € par collectivité membre).
- Correction sur l'exercice antérieur de la prise de part sociale à la SPL en 2001 soit 38 875 €. Cette écriture est neutre et n'a pas d'incidence sur le montant de la participation des membres.

Des dépenses nouvelles sont également à inscrire dans le futur budget du syndicat et portent sur l'acquisition d'un logiciel de télétransmission des actes au contrôle de légalité et la création d'un site Internet

Le comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées par la Présidente et du débat qui a suivi.

3. Règlement Budgétaire et Financier (RBF) :

Cette nomenclature impose la rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Il doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, plus particulièrement avant le vote du premier Budget Primitif sous cette nomenclature. Ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales internes de gestion de la collectivité. Il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

Le présent RBF évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Le RBF décrit entre autre les grands principes budgétaires et fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget ainsi que les règles de gestion relatives aux Autorisations de Programme/d'Engagement et Crédits de Paiement et la fongibilité des crédits.

Principales obligations du Règlement Budgétaire et Financier :

1. Vote du budget
2. La clôture de l'exercice
3. Gestion Pluri-annuelle
4. Gestion patrimoniale

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a été adopté à l'unanimité

4. Télétransmission des actes au contrôle de légalité :

En application des dispositions des articles L.3131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L.5721-4, les actes pris par le syndicat mixte doivent être transmis au contrôle de légalité par voie électronique dématérialisée et publiés sous format électronique pour être exécutoire.

Pour mettre en place cette télétransmission des actes, il appartient aux collectivités :

- De choisir un outil de télétransmission
- De choisir un prestataire de certificat d'authentification pour les agents
- De signer une convention avec la Sous-Préfecture
- Et de délibérer

L'outil de télétransmission choisi est « Fast-Actes » commercialisé par la société Docaposte.

La télétransmission a été adoptée à l'unanimité.

5. Modification du règlement intérieur :

Une délibération a été prise le 19 décembre 2023 afin de fixer dans un règlement intérieur les règles relatives à l'organisation des séances à distance des assemblées consultative et délibérante par visioconférence.

Par courrier du 13 février 2024, les services de la sous-préfecture de Saint Gaudens ont émis des observations sur le contenu de ce règlement intérieur.

Il nous est demandé de modifier le deuxième alinéa de l'avant-propos du règlement intérieur, supprimant la possibilité de participation par audioconférence.

La formulation suivante est proposée :

« En application de l'article L5211-11-1 du CGCT visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, « dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le.la président.e peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient en plusieurs lieux par visioconférence ».

Toute mention relative à l'utilisation d'outils relatifs à l'utilisation de l'audioconférence : téléphone, smartphone ...sera également supprimée

Le règlement intérieur modifié a été adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses :

Présentation du schéma d'aménagement et de développement de la station de montagne des Agudes par Haute-Garonne Ingénierie.

Dans l'objectif de présenter des orientations permettant de développer le tourisme 4 saisons, un travail de terrain a permis d'établir un diagnostic de la station :

- Définition de 3 secteurs d'étude sur le site (entrée de station, cœur de station, versant)
- Identification des atouts/ faiblesses, des enjeux, des objectifs des élus suite à des visites sur site avec les élus
- Animation de concertation avec les acteurs locaux

Une enquête de clientèle a également été menée afin de déterminer le profil des visiteurs, leurs pratiques et leur perception de la station.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans le rapport qui a été présenté aux élus.

Ce travail de diagnostic a permis d'élaborer des pistes de développement autour de 3 axes :

- Organisation des circulations et du stationnement
- Un travail sur le cœur de station (équipements, qualité de l'accueil, modernisation et diversification de l'offre en hébergement, amélioration de la qualité architecturale et urbaine des espaces publics)
- Développement et promotion d'une offre 4 saisons

Messieurs de Peco et Arnauduc ont présenté les nécessités d'amélioration des parkings afin d'assurer en priorité la sécurité.

Dans la perspective de développer le tourisme 4 saisons, et en particulier en dehors de la période d'hiver, un accent pourrait être mis sur les sentiers de randonnées.

Monsieur Loic Gojard indique d'ailleurs que sur le salon Occ'ygene à Toulouse, la demande des visiteurs sur l'offre randonnée était importante. Les randonnées de 10 à 13 km étaient particulièrement plébiscitées.

Afin de proposer une offre de randonnée attractive, certains sentiers pourraient être reliés pour créer de grands itinéraires. Un travail avec l'ONF est en cours.

En effet, l'ONF travaille sur la création d'une piste forestière.

Monsieur Arnauduc précise qu'un sentier vers la Vallée Blanche, et vers le lac d'Oô présenterait une offre très attractive pour les touristes.

Clôture de la réunion à 12 heures.

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte
des Agudes